

# Règlement intérieur de fonctionnement

## Espace jeunes



- Lundi de 9h00 à 12h00 (Structure fermée sauf sur rendez-vous)
  - Lundi de 13h00 à 19h00 (temps d'accueil des jeunes)
  - Mardi de 15h00 à 19h00 (temps d'accueil des jeunes)
  - Mercredi de 11h30 à 19h00 (temps d'accueil des jeunes)
  - Jeudi de 15h à 19h00 (temps d'accueil des jeunes)
- Vendredi de 13h30 à 19h00 (temps d'accueil des jeunes) et jusqu'à 22h lors des soirées

### **Pendant les vacances scolaires :**

- Du lundi au vendredi de 14h à 19h sauf modifications pour des activités prévues à la journée. Les horaires seront précisés sur le planning.
- Les repas n'étant ni prévus, ni pris en charge par la structure, les jeunes doivent apporter leur pique-nique lors des activités à la journée.
- Une fois par mois, des soirées sont proposées aux jeunes de 19h à 22h.
- La structure sera fermée 1 semaine pendant les vacances de Noël

### **Le programme des activités est disponible :**

- Sur le site de l'Espace Jeunes : [www.espacejeunes91.fr](http://www.espacejeunes91.fr)
- Sur le site de la mairie : [www.mairie-ollainville91.fr](http://www.mairie-ollainville91.fr)
- Affiché au Collège de la Fontaine aux Bergers, à la Maison Pour Tous.
  - Adressé aux adhérents par mail.
  - Sur la page Facebook de la Maison des Jeunes
- Affiché sur les panneaux d'affichage de la Maison des Jeunes.

## L'inscription :

L'inscription à la Maison des Jeunes est de 5€ pour les Ollainvillois et de 20€ pour les extérieurs, payable par chèque à l'ordre du trésor public ou en espèces. Cette adhésion est valable pour une année, de la rentrée scolaire de l'année en cours jusqu'à la fin des vacances d'été suivantes.

### Les documents suivants doivent être remplis par le tuteur légal du jeune :

- la fiche de renseignements
- la fiche sanitaire de liaison

Ces documents sont téléchargeables sur les sites web communaux. Une version papier sera récupérée en mairie ou à la Maison des Jeunes.

### Pour que le dossier soit complet, vous devez nous fournir :

- Une photocopie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile
- L'attestation CAF de quotient familial

Ces informations seront conservées par le directeur de structure et en aucun cas divulguées.

Nous ne pourrions pas accepter un jeune à participer à la vie de la Maison des Jeunes si son dossier est incomplet.

L'inscription aux activités et sorties peut se faire :

Par mail : [espace.jeunes@mairie-ollainville91.fr](mailto:espace.jeunes@mairie-ollainville91.fr)

Ou

Par SMS au [06.71.90.52.57](tel:06.71.90.52.57) en indiquant votre Nom, Prénom et activités souhaitées.

## **Les tarifs (révisables chaque année) des sorties :**

La plupart des activités et sorties proposées à l'Espace Jeunes sont gratuites.

Pour certaines d'entre elles, une participation financière est demandée en fonction d'un quotient familial.

| Tranches   | Quotients familiaux    | Taux d'effort |
|------------|------------------------|---------------|
| 1          | $0 \leq QF < 539$      | 20%           |
| 2          | $540 \leq QF < 1039$   | 30%           |
| 3          | $1040 \leq QF < 1529$  | 40%           |
| 4          | $1530 \leq QF < 1930$  | 50%           |
| Extérieurs | Coût réel de la sortie | x             |

## **Les sorties :**

L'inscription à celles-ci se fait au minimum 7 jours avant la date prévue et n'est effective qu'une fois le règlement effectué. Si le nombre de participants inscrits est inférieur à 6, la sortie sera reportée ou annulée.

## **Le vivre ensemble à la Maison des Jeunes:**

La Maison des Jeunes d'Ollainville possède des principes à suivre afin que tout le monde puisse pouvoir vivre ensemble sereinement.

La Maison des Jeunes est un endroit d'échange et de convivialité. Tout manque de respect, violences physiques ou verbales ou tout mauvais comportement envers l'équipe et les autres jeunes entrainera l'exclusion temporaire ou définitive sur ce lieu.

De même pour la détérioration volontaire du matériel.

La commune décline toute responsabilité pour le vol ou la détérioration de matériel extérieur apporté par les adhérents. Les parents sont responsables, pour les enfants mineurs, de la perte ou la détérioration du matériel de la Maison des Jeunes et devront en assurer le remplacement ou le remboursement de la valeur d'achat.

Afin de garantir la sécurité de tous, il est interdit de s'introduire dans les locaux avec : couteau, cutter, arme à feu, batte, mousqueton, tout objet contondant, pistolet à billes, pétard, allumettes, lames de rasoir...

L'introduction d'alcool, de substances illégales est interdite. Les jeunes n'ont pas le droit de fumer à l'intérieur ni devant les locaux de la maison des Jeunes.

## L'utilisation d'internet sur la Maison des Jeunes :

L'utilisation d'internet est de la responsabilité, de l'initiative et de la liberté de chacun. Toutefois, certains usages ne peuvent être acceptés sur les équipements informatique ni au regard de la loi française, ni au regard de l'éthique défendue par notre commune.

Il en est ainsi :

### De la consultation de sites internet véhiculant :

- Des propos racistes ou discriminatoires.
- Des pratiques sexuelles réprouvées par la loi.
- Des images à caractère pornographique.

De l'envoi et de l'édition de fichiers, messages électroniques (e-mail) et pages web comportant des propos racistes ou discriminatoires, des informations ayant trait à des pratiques sexuelles réprouvées par la loi ou à caractère pornographique, des propos insultants ou diffamatoires.

De la diffusion sur internet de documents écrits, graphiques, visuels et sonores protégés par la loi sur les droits d'auteur.

L'équipe d'animation se réserve le droit de refuser l'accès à la structure à toute personne dont le comportement sera considéré comme incorrect.

En cas de comportement incompatible avec la vie en collectivité, le Maire se réserve le droit d'exclure un enfant à titre temporaire, voire définitif.

Je soussigné(e),(le jeune)....., reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Espace-Jeunes et m'engage à le respecter sous peine de sanction.

Date :

Signature du jeune :

Signature du représentant légal :